

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} JUILLET 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20260701-DM45-2026-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/07/2026

Date de la convocation : 24/06/2026

Date d'affichage : 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - Mme MERMET DAGUES Sophie - Mme DUCORPS Dominique - M. PARGA José - M. PONCET Marc - M. PLATHEY Pierre - M. FEDIX Christian - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme FAVRE Isabelle - Mme PERONNET Béatrice - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES : M. CELEN Devris donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Acquisition propriété Gay Peiller par EPORA

Dans le cadre de la convention de veille foncière convenue avec EPORA concernant l'îlot rue du 11 Novembre, EPORA est en mesure d'acquérir la maison de Mme. Cécile Gay Peiller située sur les parcelles AA7, AA150 et AA152. Le montant de l'acquisition s'élève à 110 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal doit :

- autoriser l'EPORA à acquérir le bien de l'indivision GAY-PEILLER au prix de 110 000 € dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière 42E076.
- s'engager à racheter ledit bien à l'EPORA selon les modalités définies dans la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'EPORA à acquérir le bien de l'indivision GAY-PEILLER au prix de 110 000 € dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière 42E076.
- s'engager à racheter ledit bien à l'EPORA selon les modalités définies dans la convention.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2026

